

## Classification Internationale Type de l'Éducation – CITE 1997 - UNESCO

[...]

### PORTÉE DE LA CITE

6. La CITE ne prétend pas fournir une définition complète de l'éducation, encore moins imposer une conception normalisée sur le plan international de la philosophie, des buts ou du contenu de l'éducation ou d'en traduire les aspects culturels. D'ailleurs, quel que soit le pays considéré, l'interaction des traditions culturelles, des coutumes locales et des conditions socio-économiques aboutit à un concept d'éducation propre à ce pays, et il serait inutile de vouloir imposer une définition universelle. Toutefois, il est nécessaire, aux fins de la CITE, de définir avec précision la portée et le champ d'application des activités éducatives.

7. Dans le cadre de la CITE, le terme éducation s'entend de toutes les activités volontaires et systématiques répondant à des besoins d'apprentissage. Cela comprend ce que, dans certains pays, on appelle les activités culturelles ou la formation. Quel que soit le nom qu'on lui donne, il est admis que l'éducation comporte une communication organisée et durable destinée à susciter un apprentissage. Les mots clés de cette formulation doivent être compris de la façon suivante :

8. **COMMUNICATION** : relation entre deux ou plusieurs personnes comportant un transfert d'informations (sous forme de messages, d'idées, de connaissances, de stratégies, etc.). La communication peut être verbale ou non verbale, directe/face à face ou indirecte/à distance et emprunter des voies et moyens divers.

9. **APPRENTISSAGE** : toute amélioration du comportement, de l'information, du savoir, de la compréhension, des attitudes, des valeurs ou des compétences.

N.B. Le terme « apprentissage » doit donc être pris au sens le plus large : il recouvre l'ensemble des activités visant à apprendre et à acquérir un savoir-faire; il ne se limite pas au sens courant français plus orienté vers des activités pratiques.

10. **ORGANISÉE** : conçue pour se dérouler selon un schéma ou un ordre, conformément à des objectifs explicites ou implicites. Cela implique l'existence d'un prestataire (une ou plusieurs personnes, ou un organisme) qui met en place le cadre d'apprentissage et une méthode d'enseignement au travers desquels s'organise la communication. La méthode repose généralement sur une personne qui communique ou diffuse les connaissances et les compétences afin de susciter l'apprentissage, mais elle peut également être indirecte/inanimée, par exemple un élément d'un logiciel, un film, une bande magnétique, etc.

11. **DURABLE** : ce terme signifie que l'expérience d'apprentissage se déroule dans la durée et la continuité. Il n'est pas stipulé de durée minimale, mais des minima appropriés seront indiqués dans le manuel d'utilisation.

12. La CITE englobe l'éducation initiale par laquelle passe l'individu avant d'entrer dans le monde du travail, de même que l'éducation continue ou permanente de l'individu, sa vie durant. Il s'ensuit que, aux fins de la CITE, l'éducation couvre un éventail de programmes et de types d'éducation qui sont conçus dans le contexte national, tels l'enseignement ordinaire, l'éducation des adultes, les enseignements formel et non formel, l'enseignement initial, la formation continue, l'enseignement à distance, l'enseignement ouvert, la formation permanente, l'enseignement à temps partiel, les systèmes duals, les apprentissages, les enseignements technique et professionnel, la formation et l'éducation répondant à des besoins spéciaux. Un glossaire provisoire figure en annexe au présent document.

13. Il s'ensuit qu'aux fins de la CITE, l'éducation exclut la communication qui n'est pas destinée à susciter l'apprentissage. Elle exclut également diverses formes d'apprentissage qui ne sont pas organisées. Ainsi, toute éducation suppose un apprentissage mais de nombreuses formes d'apprentissage ne sont pas

considérées comme relevant de l'éducation. Par exemple, l'apprentissage fortuit ou aléatoire qui est un sous-produit d'un autre événement - comme l'idée qui se cristallise au cours d'une réunion - est exclu car il n'est pas organisé, c'est-à-dire qu'il ne résulte pas d'une intervention planifiée, destinée à permettre un apprentissage.

[...]

## **GLOSSAIRE**

[...]

### **Cours**

Dans le cadre de la CITE, un cours désigne une série planifiée d'expériences d'apprentissage organisées sous les auspices d'une institution à l'intention d'un ou de plusieurs élèves et portant sur un éventail déterminé de matières et de compétences.

### **Enseignement formel** (ou enseignement initial ou enseignement scolaire et universitaire ordinaires)

Enseignement dispensé dans le système des écoles, des collèges, des universités et des autres établissements éducatifs formels. Il constitue normalement une « échelle » continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant, en général, entre cinq et sept ans et se poursuivant jusqu'à 20 ou 25 ans. Dans certains pays, ses échelons supérieurs sont constitués de programmes organisés alternant emploi et enseignement scolaire ou universitaire à temps partiel : ces programmes sont désignés dans ces pays par l'expression de « système dual » ou par des formulations équivalentes.

### **Enseignement non formel**

Toute activité éducative organisée et durable qui ne correspond pas exactement à la définition de l'enseignement formel donnée ci-dessus. L'enseignement non formel peut donc être dispensé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'établissements éducatifs et s'adresser à des personnes de tout âge. Selon les spécificités du pays concerné, cet enseignement peut englober des programmes d'alphabétisation des adultes, d'éducation de base d'enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ordinaire et professionnelles, et de culture générale.

Les programmes d'enseignement non formel ne suivent pas nécessairement le système d'« échelle » et peuvent être de durée variable.